



CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises (Siren : 243400736)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Ganges
Arrondissement	Lodève
Département	Hérault
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	31/12/1999
Date d'effet	31/12/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jacques RIGAUD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	26 avenue Pasteur
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	34190 GANGES
Téléphone	04 67 73 78 60
Fax	04 67 73 78 62
Courriel	contact@cdcgangesumene.fr
Site internet	www.cdcgangesumene.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	REOM camping

Population

Population totale regroupée	13 503
-----------------------------	--------

Densité moyenne 55,80

Périmètre

Nombre total de communes membres : 13

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
34	Agonès (213400054)	263
34	Brissac (213400427)	638
34	Cazilhac (213400674)	1 558
34	Ganges (213401110)	4 077
34	Gornières (213401151)	130
34	Laroque (213401284)	1 662
34	Montoulieu (213401714)	165
34	Moulès-et-Baucels (213401748)	909
34	Saint-Bauzille-de-Putois (213402431)	1 995
30	Saint-Julien-de-la-Nef (213002728)	146
30	Saint-Martial (213002835)	180
30	Saint-Roman-de-Codières (213002967)	173
30	Sumène (213003254)	1 607

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 16

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
<i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement : -Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique -Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau -Défense contre les inondations et contre la mer -Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.</i>
- Autres actions environnementales
<i>Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux</i> Compétences supplémentaires 1- Lutte contre la pollution ; 2- Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines ; 3- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; 4- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; 5- Participation à la planification et à l'organisation de la gestion de crise, information préventive, contribution à la mémoire du risque
Sanitaires et social
- Action sociale
<i>Action sociale d'intérêt communautaire. Possibilité de confier la responsabilité, pour tout ou partie, à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L. 123-4-1 du code de l'action sociale et des familles</i>

Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire</i>
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire <i>Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Création, aménagement, entretien de la voirie d'intérêt communautaire</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Politique du logement non social <i>Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire</i>
- Politique du logement social <i>Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire</i>
Autres
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
30	SM Ganges - Le Vigan (200078673)	SM fermé	26 035
34	Centre de formation des maires et élus locaux (253401459)	SM ouvert	1 021 876
30	SM EPTB Vidourle (253002539)	SM ouvert	142 992
34	SM Hérault énergies (253401699)	SM ouvert	742 610
30	SM de traitement des ordures ménagères et assimilés Aigoual Cévennes Vidourle (SYMTOMA) (253002869)	SM fermé	46 878

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)